

Le fléau de la corruption: évolution, mécanismes de lutte et perspectives

The scourge of corruption: evolution, mechanisms of fight & perspectives

DEBIH Miloud

Université Mohamed Boudiaf- M'sila

miloudebih@yahoo.fr

DEBIH Hatem *

Université Mohamed Boudiaf- M'sila

ctomy@live.fr



La date de réception: 04/01 /2020 Date d'acceptation: 29/05/2020 Publié: 05/06/2020

Résumé:

La corruption est un fléau mondial qui frappe particulièrement les pays en développement. En l'absence de mesures efficaces, cela peut saper considérablement les efforts d'un pays pour parvenir à une bonne gouvernance et réduire les ressources disponibles pour lutter contre la pauvreté. Ses multiples méfaits (gaspillage de ressources financières limitées, croissance réduite, coûts de transaction accrus, qualité réduite, incertitude accrue, création d'un environnement précaire, etc.) peuvent compromettre la stabilité sociale et politique d'un pays. La corruption dénote généralement une faiblesse structurelle des institutions nationales et une incapacité des pouvoirs publics à exercer un contrôle rigoureux sur les actions des fonctionnaires et des opérateurs économiques, elle peut conduire au désinvestissement des bailleurs de fonds du pays lorsqu'elle conduit également à la dissipation de l'aide au développement, elle entraîne une baisse de l'aide financière de la communauté internationale.

Ce papier de recherche vise à faire la lumière sur la corruption en tant que fléau nocif et multidimensionnel et sur les questions et mesures juridiques pour la combattre à ses différents niveaux et dans plusieurs catégories.

les mots clés: fléau de la corruption - lutte contre la corruption – enjeux juridiques.

* - Auteur d'envoi:

Abstract :

Corruption is a global scourge that particularly strikes developing countries. In the absence of effective measures, it can significantly undermine a country's efforts to achieve good governance and reduce the resources available to fight poverty. Its multiple misdeeds (waste of limited financial resources, reduced growth, increased transaction costs, reduced quality, increased uncertainty, creation of an insecure environment, etc.) can jeopardize the social and political stability of a country. Corruption generally denotes a structural weakness of national institutions and an inability of public authorities to exercise rigorous control over of the civil servants and economic operators actions, it can lead to the disinvestment of the country's donors when it leads to the dissipation of development aid also, it causes a decline in financial assistance from the international community.

This research paper aims to shed the light on the corruption as a harmful and a multidimensional scourge and the legal issues & measures to fight it at it's different levels and multiple categories.

key words: scourge of corruption- fight against corruption- legal issues.

Introduction:

La corruption est un phénomène auquel aucun pays n'est à l'abri et c'est un fait bien connu depuis un certain temps que la vision classique de la corruption, qui ne concerne que les pays moins développés, ne tient pas. Même si les pays en développement obtiennent systématiquement un score de notation de la corruption moins bon, ces indices montrent également que plus des deux tiers des pays du monde souffrent de manière significative de la corruption, dont la moitié du G20, et qu'il n'y a pas de nation au monde où la corruption ne soit pas un problème. . Il ne suffit donc pas de lutter contre la corruption uniquement en tant que problème auquel les pays moins développés doivent faire face. La lutte contre la corruption nécessite plutôt une collaboration internationale avec toutes les nations comprenant leur pertinence dans ce processus. D'autant plus que la corruption est fortement liée aux inégalités et à la croissance.

La recherche sur la corruption est devenue un monde à part entière au cours des trois dernières décennies, au cours desquelles aucune conceptualisation n'a été convenue. Cependant, une chose est claire, la corruption est un concept multidimensionnel et universel, reflété par l'abondance des conceptualisations des diverses disciplines académiques. Au cours de ce processus, divers concepts ont été cachés dans le domaine de la «corruption» grâce à une compréhension implicite au sein de la communauté des chercheurs; où les concepts indépendants partagent désormais l'espace avec la corruption.

Ce document de recherche vise à focaliser sur la corruption en tant que fléau multidimensionnel en essayant de la conceptualiser en donnant des définitions, des

aspects, des catégories, des causes et des conséquences, puis les enjeux juridiques pour la combattre au niveau international et au niveau national (en Algérie) .

Nous allons étudier le sujet en suivant le plan ci-dessous:

I- Le fléau de la corruption: le cadre conceptuel

I-A. le concept de corruption: un contexte théorique

A-1. Définition et les différents sens de la corruption

A-2. Catégories, formes et aspects de la corruption: un fléau multidimensionnel

I-B. causes et conséquences de la corruption

B-1. Causes de corruption

B-2. Conséquences de la corruption

II- Enjeux juridiques et mesures de lutte contre la corruption entre disponibilité et efficacité

II-A. Au niveau international

A-1. Les mesures des Nations Unies: conventions & mise en œuvre

A-2. Les mesures de l'Union européenne: actes & mise en œuvre

II- B. Au niveau national: entre textes juridiques et pratique

B-1. Textes légaux: sanction et peines.

B-2. Organes nationaux de lutte contre la corruption : non-efficacité

I- Le cadre conceptuel du fléau de la corruption

Toute tentative d'analyser le concept de corruption doit tenir compte du fait qu'en Anglais et dans d'autres langues, le terme «*corruption*» a une histoire de significations et de connotations très différentes. À certaines époques, par exemple dans les années 1900 aux États-Unis, la corruption était l'un des termes les plus fréquemment utilisés dans le vocabulaire politique. Le terme corruption a développé une signification plus spécifique en ce qui concerne les types de comportement et une signification beaucoup moins polarisée en ce qui concerne les connotations éthiques.

Nous allons premièrement déterminer le concept de corruption, sa définition, ses multiples significations, aspects et catégories, deuxièmement ses causes et conséquences comme suit:

I- A. Le concept de corruption: un contexte théorique

La corruption n'est ni un comportement unique ni une espèce de conduite évidente. La corruption est le nom que nous appliquons à certaines réciprocités par certaines personnes dans certains contextes à certains moments. L'utilisation populaire de ce terme n'exige pas que le comportement qualifié de corrompu soit illégal; il suffit que l'étiqueteur pense qu'il est immoral ou contraire à l'éthique comme les opinions des gens sur la conduite morale et éthique diffèrent sur des points importants, la corruption est souvent une étiquette contestée.

Nous allons définir la corruption et les «*bribes*» comme un terme ayant la même signification, puis nous citons ses aspects et catégories comme suit:

A-1. Définition et les différents sens de la corruption

Avant de définir la corruption comme un mot clé important dans notre papier de recherche, nous devons définir la terminologie et les multiples significations du terme comme suit:

A-1.1. Variétés de significations

Un examen attentif de ce que les anciens et récents auteurs semblent avoir voulu lorsqu'ils ont employé le terme corruption dans des contextes politiques révèle un catalogue encore plus large d'usages et d'ambiguïtés potentielles. Certaines raisons pour cela deviennent plus apparentes en se référant au *Oxford English Dictionary*, où nous constatons que seule une des neuf définitions communément acceptées pour le terme est applicable aux contextes politiques: «*Perversion ou destruction de l'intégrité dans l'exercice des fonctions publiques par la corruption ou favoriser; l'utilisation ou l'existence de pratiques de corruption, en particulier dans un État, une entreprise publique, etc.* »¹.

Le *Oxford English Dictionary* classe les significations de la corruption comme suit²:

1. Physique, par exemple, "La destruction ou la détérioration de quoi que ce soit, en particulier par désintégration ou par décomposition avec son insalubrité et sa répugnance; putréfaction".
2. Morale, la définition «politique» déjà donnée relève de cette catégorie. Une autre définition dans cette catégorie est: "Faire ou devenir moralement corrompu; le fait ou la condition d'être corrompu; détérioration ou dégradation morale; dépravation".
3. La perversion de quoi que ce soit d'un état originel de pureté, par exemple, "La perversion d'une institution, la coutume, et ainsi de suite de sa pureté primitive; un exemple de cette perversion".

L'usage actuel du terme corruption dans les contextes politiques a évidemment été teinté par les significations dans la catégorie «morale», et dans les premiers temps, il était fréquemment teinté par les significations des deux autres catégories, en particulier par celles de la troisième catégorie³. Ainsi, l'auteur d'un article d'encyclopédie du dix-neuvième siècle intitulé «*La corruption en politique*» a développé sa discussion essentiellement en termes de significations dérivées par Montesquieu d'Aristote, qui, par exemple, a conçu la tyrannie comme une variante «corrompue» de la monarchie⁴.

A-1.2. Définition de la corruption

¹- Arnold J Heidenheimer, *Political corruption: Readings in comparative analysis*, Routedledge Taylor& Francis Group publications, New York, USA, 2017, p 4.

²- Oxford English Dictionary, Oxford University Press.

³- Vito Tanzi, *Corruption around the world: Causes, Consequences, Scope, and Cures*, International Monetary Fund working paper, May 1998, p 9, electronic link: https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=882334, seen: 21-10-2019.

⁴- Arnold J Heidenheimer, op.cit, p 5.

Il n'y a pas de définition unique, complète ou universellement acceptée de la corruption. Les tentatives d'élaboration d'une telle définition se heurtent invariablement à des problèmes juridiques, criminologiques et, dans de nombreux pays, politiques. Les définitions actuelles sont basées principalement sur les conceptions modernes de la corruption. La plupart des définitions de la corruption partagent un accent sur l'abus de pouvoir public ou la position à des fins personnelles, avec une insistance excessive sur la fonction publique¹.

La corruption peut être définie sous des angles spécifiques: elle peut être vue à travers la lentille de la philosophie, à travers un prisme éthique moral ou dans le cadre d'une école de pensée économique. Tous ces angles ont façonné le consensus juridique international sur la corruption qui est désormais inscrit dans les principaux instruments juridiques internationaux, ainsi que dans la législation nationale de nombreux pays.

Nous nous concentrons sur les normes juridiques régissant la corruption, mais il est important de jeter les bases de cette discussion en examinant le débat plus large. Au moins deux définitions sont utilisées plus fréquemment que d'autres dans le débat général sur la corruption. Une définition fréquemment citée est celle de la *Banque mondiale* (BM): «*La corruption est l'abus de pouvoir public à des fins privées*»². Une autre définition, citée plus souvent que toute autre, est celle de *Transparency International* (TI)³, qui a défini la corruption comme «*l'abus de pouvoir confié à des fins privées*»⁴.

La définition de la *Banque mondiale* met l'accent sur la relation entre le secteur public et les intérêts privés. L'accent est mis ici sur les acteurs étatiques - fonctionnaires, bureaucrates et politiciens - c'est-à-dire toute personne ayant le pouvoir discrétionnaire de décider comment les ressources publiques sont dépensées.

Transparency International, cependant, va plus loin dans cette définition. Elle couvre tout abus de pouvoir confié, et donc la corruption du secteur privé, par exemple lorsqu'un PDG abuse de la confiance que lui accordent les actionnaires. Ce type de corruption, également appelé corruption privée à privée, fait de plus en plus l'objet d'un débat international, alors qu'au début des années 90, l'accent était davantage mis sur la corruption privée à publique. La définition de la corruption de *Transparency International* couvrirait un cas où une entreprise du secteur privé se

¹ - Anti-corruption handbook for development practitioners, Ministry for foreign affairs, Department for Development Policy, Innocorp Oy, USA, 2012, p 19-20.

² - Dominik H. Enste, Christina Heldman, Causes and Consequences of Corruption: An Overview of Empirical Results, Cologne Institute for Economic Research, January 25th 2017, p 5.

³ Une organisation non gouvernementale (ONG) mondiale spécialisée dans la lutte contre la corruption.

⁴ - Richard Amaechi Onuigbo, Eme, Okechukwu Innocent, Analysis for legal frameworks for fighting corruption in Nigeria: problems & challenges, in: *Kuwait Chapter of Arabian Journal of Business and Management Review Vol. 5, No.3, November 2015*, p 3, on electronic link: <https://www.researchgate.net/publication/304274369>; seen: 30-10-2019.

livrait à la fraude et à la corruption à grande échelle et abusait de la confiance de ses actionnaires.

La corruption peut également être définie comme *"un arrangement qui implique un échange entre deux parties (le demandeur et le fournisseur) qui:*

- *a une influence sur l'allocation des ressources, immédiatement ou à l'avenir;*

- *implique l'utilisation ou l'abus de la responsabilité publique ou collective à des fins privées"*¹.

Le Fonds monétaire international a défini la corruption comme *«un abus d'autorité ou de confiance à des fins privées: c'est une tentation que subissent non seulement les agents publics mais aussi ceux qui occupent des postes de confiance ou d'autorité dans des entreprises privées ou des organisations à but non lucratif»*².

La corruption est une institution extra-légale utilisée par des individus ou des groupes pour gagner en influence sur les actions de la bureaucratie. En tant que telle, l'existence de la corruption en soi indique seulement que ces groupes participent au processus décisionnel dans une plus large mesure que ce ne serait autrement le cas.

Sans aucun doute, l'étendue de la corruption est élastique et comprend: l'utilisation de son bureau pour des avantages pécuniaires, la gratification, le trafic d'influence, l'insincérité dans les conseils dans le but d'obtenir un avantage, moins d'une journée de travail pour une journée entière de rémunération, le retard et la mollesse etc.

A-1.3. Sens de la corruption et « les birbes »

La corruption et « les birbes » ont été définis de différentes manières. Selon la définition probablement la plus courante, la corruption / « birbe » se réfère à l'abus de pouvoir public ou à une position de pouvoir à des fins personnelles. Cependant, il n'y a pas de définition complète qui couvrirait tous les éléments de la corruption / « birbe ». Cependant, on peut penser que « birbe » fait référence à une infraction pénale réelle, tandis que la corruption est un terme plus général et plus large. Le terme corruption couvre généralement toute la gamme des problèmes, y compris les dimensions sociales et autres dimensions sociétales.

La corruption couvre à la fois « birbe » et d'autres influences par des moyens inappropriés³. La corruption est la forme de corruption la plus connue, bien qu'elle ne soit qu'un type. Bien que la formulation concrète de la définition diffère légèrement, elle est généralement définie comme *«l'offre, la promesse ou le don, ou la demande ou la réception, par toute personne, directement ou indirectement, d'un avantage indu pour ou par un agent public, pour elle-même ou pour toute*

¹- Ibid.

²- Ibid.

³- Vito Tanzi, op.cit, p 9.

autre personne, d'agir ou de s'abstenir d'agir dans l'exercice de leurs fonctions »¹. La plupart des instruments internationaux utilisent le terme «*corruption*» dans leurs titres, bien que l'accent soit mis (parfois exclusivement) sur «*birbe* »².

A-2. Catégories, formes et aspects de la corruption: un fléau multidimensionnel

La corruption en tant que fléau grave est multidimensionnelle, ses fortes influences négatives peuvent affecter l'ensemble de la structure d'un État, elle a de nombreuses catégories et formes à différents niveaux, elle a aussi de nombreux aspects.

A-2-1. Catégories de corruption

Chacune des nombreuses définitions de la corruption trouvées dans la littérature affecte le choix des stratégies d'intervention anti-corruption que le gouvernement pourrait utiliser, la corruption publique et privée, la grande et la petite corruption, la corruption politique et bureaucratique / administrative et la facilitation de la corruption. Une brève description de chacun suit.

A-2-1.1. Corruption publique et privée

Selon la définition de la corruption de *la Banque mondiale* précitée, elle peut être liée à la combinaison de la corruption privée et de la corruption publique, de sorte que la corruption du Gouvernement public est la rupture de la confiance par une personne publique - pour des raisons financières ou politiques privées gain des règles de conduite dans les affaires publiques en vigueur dans une société au cours de la période considérée³.

Comme l'a ajouté *Shleifer et Vishny*, la corruption est définie comme «... *la vente par des fonctionnaires de biens publics à des fins personnelles*»⁴, selon le coût marginal de la corruption de transaction classée en corruption avec et sans vol⁵, (le Gouvernement reçoit le prix de ses biens ou services, alors qu'en cas de corruption avec vol, peu ou rien n'est payé au Gouvernement). Dans *Private-Business-Corruption*, un acte de corruption se produit dans le secteur privé, entre les mandataires sociaux et les parties prenantes⁶.

A-2-1.2. Grande et petite corruption

¹- Anti-corruption handbook for development practitioners, op.cit, p 21.

²- Vito Tanzi, op.cit, p 9

³- Mahir Khamis Sumar Al Zadjali, *The Nature, Causes, Consequences, and Mitigation of Corruption: A New Paradigm and Role for Accounting*, A thesis submitted in partial fulfilment of the requirements for the Degree of Doctor of Philosophy in Accounting, Lincoln University, USA, 2010, pp 27,28.

⁴- Ibid, p 28.

⁵- Boris Begovic, *Corruption: Concepts, types, causes and consequences*, Centre for the Opening and Development of Latin America (CADAL), year III, N° 26, March 1, 2005, p 3.

⁶- Mahir Khamis Sumar Al Zadjali, p 28.

La petite corruption survient lorsqu'il y a plus de demande et moins d'offre (par exemple, la corruption est largement distribuée parmi les fonctionnaires). Surtout, comme l'affirme *Matsheza*, cela se produit dans les pays moins développés où les fonctionnaires¹ complètent leurs salaires souvent inadéquats via des « *bribes* ». Ces agents peuvent exiger un paiement supplémentaire pour la prestation de services gouvernementaux; effectuer des paiements rapides pour accélérer les procédures bureaucratiques; ou payer des « *bribes* » pour autoriser des actions qui enfreignent les règles et les règlements. La corruption comprend également les interactions au sein de la bureaucratie publique, telles que le paiement ou la réception de « *bribes* » pour obtenir des postes ou obtenir une promotion, ou l'échange mutuel de faveurs. Bien qu'il soit appelé petit et que les montants impliqués soient souvent faibles, le montant accumulé atteint souvent de grandes sommes².

Le terme « *grande corruption* » est souvent utilisé pour décrire de tels actes, reflétant l'ampleur de la corruption et les sommes d'argent considérables impliquées³. La grande corruption survient lorsque la demande est beaucoup plus importante que l'offre (par exemple, souvent avec un puissant décideur, dans le secteur privé ou public, avec une influence significative sur les contrats et autres services). Alors qu'un cas de grande corruption peut impliquer une énorme somme d'argent, les effets cumulatifs peuvent être inférieurs à ceux de la petite corruption⁴.

A-2-1.3. Corruption politique et bureaucratique / administrative

Lovseth a défini la corruption politique comme «... des actions illégales avec gain privé comme objectif principal, effectuées par des fonctionnaires ou des titulaires de postes électifs»⁵. De plus, les politiciens utilisant leurs postes à des fins privées peuvent utiliser leurs pouvoirs pour s'assurer qu'ils resteront en fonction pendant une période prolongée⁶.

Si la corruption est considérée comme endogène au processus politique, la corruption est institutionnalisée et son niveau et son schéma dépendent de la constellation politique, c'est-à-dire du régime politique du pays. La corruption n'est qu'une conséquence du processus politique⁷.

La corruption politique a lieu aux plus hauts niveaux de l'autorité politique. Il implique des politiciens, des Ministres, des hauts fonctionnaires et d'autres hauts élus ou nommés. La corruption politique est l'abus de pouvoir de ceux qui décident

¹- Anti-corruption handbook for development practitioners, op.cit, p 21.

²- Why corruption matters: understanding causes, effects and how to address them, Evidence paper on corruption, The Department for International Development, UK, January 2015, p 12.

³- Ibid, p13.

⁴- Arnold J Heidenheimer, op.cit, p 23.

⁵- Mahir Khamis Sumar Al Zadjali, op.cit, p 28.

⁶- Anti-corruption handbook for development practitioners, Op. cit, p 21.

⁷- Boris Begovic, op.cit, p 3.

des lois et les réglementations et l'allocation de base des ressources dans une société (c'est-à-dire ceux qui établissent «*les règles du jeu*»). La corruption politique peut inclure l'adaptation des lois et règlements à l'avantage des agents du secteur privé en échange de «*bribes*», l'octroi de gros marchés publics à des entreprises spécifiques ou le détournement de fonds du Trésor¹.

Goudie et *Stasavage* ont défini la corruption administrative ou bureaucratique comme impliquant «... *l'utilisation de la fonction publique à des fins pécuniaires*»². Ainsi, la corruption bureaucratique / administrative signifie être limitée à un fonctionnaire qui a des responsabilités ou des devoirs dans l'intérêt public, la corruption bureaucratique se produit lors de la mise en œuvre des politiques publiques. Il implique des bureaucrates nommés et du personnel de l'administration publique au niveau central ou local³, la corruption administrative viole les règles juridiques ou une application très biaisée des règles⁴, la corruption bureaucratique implique «*le transfert du pouvoir*»⁵.

A-2-1.4. Corruption de facilitation

Ce type de corruption implique une assistance pour l'obtention d'un service ou d'un bien. La forme de corruption peut se produire lorsqu'un individu paie pour obtenir un avantage légitime auquel il a droit, mais qu'il a du mal à l'obtenir en raison de procédures bureaucratiques ou d'autres enchevêtrements. D'un autre côté, cela peut se produire lorsqu'une personne souhaite obtenir quelque chose auquel elle n'a pas droit (par exemple, en soudoyant un fonctionnaire du gouvernement pour vous mettre en candidature pour un contrat même si vous ne remplissez pas les attributs et / ou conditions requis)⁶.

A-2-1.5. Capture d'Etat

Est reconnu comme un problème de corruption destructeur et insoluble. C'est un phénomène dans lequel des intérêts extérieurs (secteur privé, réseau mafieux, etc.) sont en mesure de contourner les lois, politiques et réglementations de l'État à leur profit par le biais de transactions corrompues avec des fonctionnaires et des politiciens⁷.

Il vise à changer les règles et les règlements qui favorisent les intérêts du corrupteur. Le concept de capture d'État a été développé par *la Banque mondiale* principalement pour expliquer la réalité de la vie politique dans les économies en

¹- Why corruption matters, op.cit, p 12.

²- Mahir Khamis Sumar Al Zadjali, p 28.

³- Why corruption matters, op.cit, p 13.

⁴- Boris Begovic, op.cit, p 4.

⁵- Idem.

⁶- Mahir Khamis Sumar Al Zadjali, op.cit, p 29.

⁷- Anti-corruption handbook for development practitioners, Op. cit, p 21.

transition¹. L'hypothèse sous-jacente est que la législation et les politiques publiques sont influencées de manière décisive par la corruption des législateurs par quelques oligarques - des gens d'affaires très puissants. En d'autres termes, les politiques publiques sont inévitablement formulées pour favoriser les oligarques, pas le public. Bien qu'il n'y ait aucun doute qu'un tel processus existe et que ce type de corruption peut expliquer certains éléments de la politique publique dans de nombreux pays (pas seulement ceux de transition), le concept de «*capture d'État*» manque de clarté analytique².

A-2-2. Formes de corruption:

La corruption en tant que fléau a différentes formes selon le type, le statut de l'auteur principal, les moyens habilitants, le motif habituel et les victimes de la corruption, le tableau suivant décrit les formes de corruption³ :

Type	Statut de l'auteur principal	Moyens habilitants	Motif habituel	Victimes de corruption
La corruption politique	-dirigeants exécutives -autres fonctionnaires politiques	-pouvoir politique -puissance économique - pouvoir sociale	-pour gagner ou conserver Le pouvoir politique -pour victimiser	- idées et valeurs du régime politique -adversaires politiques
Corruption économique et commerciale	homme d'affaire -entrepreneurs -consultants	-puissance économique -Liens politiques et sociales	- pour gagner plus de profits et d'argent	la généralité des payeurs d'impôts et autres citoyens
Corruption administrative et professionnelle	-fonctionnaires très bien places et chefs exécutives	- Autorité administrative -technicité, exclusivité - professionnel comme avocats, médecins, ingénieurs, professeurs d'université etc.	richesse matérielle créer de liens politiques et sociales	la généralité des payeurs d'impôts et autres citoyens -les consommateurs du les professions
Corruption organisée	- Les élites politiques, économiques, sociales et bureaucratiques -Échelons élevés des agences de contrôle	-liens influents aux sources d'information - autorité de contrôle et application	L'argent et richesse matérielle	- trésor du gouvernement -particuliers
Corruption classe-ouvrière	-artisans -personnel	-technicités de compétence	L'argent et richesse matérielle	Consommateurs de biens et services

¹- Ani Matei, Florin Marius Popa, State capture versus administrative corruption: a comparative study for the public health service in Romania, Faculty of Public Administration National School of Political Studies and Public Administration, 3- Bucharest, Romania, on the electronic link: https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1438573 , seen: 29-10-2019.

²- Boris Begovic, op.cit, p 4.

³- Source: Richard Amaechi Onuigbo, Eme, Okechukwu Innocent, op.cit, p 4.

	intermédiaire - femmes et hommes du marché	professionnelle -ignorance et insouciance et acquiescement du public	créer des rencontres	
--	---	---	-------------------------	--

A-2-3. Aspects de la corruption

La corruption est susceptible de varier dans le temps et dans l'espace. Les principaux aspects de la corruption sont la corruption, l'extorsion, le favoritisme, le détournement de fonds, les conflits d'intérêts et la fraude. Ils se déroulent dans la petite comme dans la grande corruption, allant des pratiques légales aux pratiques illégales. Les transactions de corruption s'étendent au-delà des pratiques financières à la «corruption non financière» comme le népotisme, l'exploitation et les abus, la coercition et les gains sociaux ou politiques.

Une liste non exhaustive des aspects de la corruption peut donner une idée de l'ampleur du phénomène¹ :

- Corruption et greffe (extorsion et *bribery*);
- kleptocratie (vol et privatisation des fonds publics, appropriation des ressources publiques);
- Détournement (falsification, détournement de fonds privés et publics);
- Non-exécution des tâches (copinage);
- Trafic d'influence (favoriser le courtage et les conflits d'intérêts);
- Acceptation de cadeaux inappropriés (argent «rapide»);
- Protéger la mauvaise administration (dissimulations et parjure);
- Abus de pouvoir (intimidation et torture);
- Manipulation des réglementations (biais et favoritisme);
- Faute professionnelle électorale (achat de votes et truquage des élections);
- Recherche de rente (agents publics facturant illégalement des services après avoir créé une pénurie artificielle);
- Clientélisme²: privilèges pour certains clients ou ventes de personnes à charge en échange de leur fidélité;
- Patronage: politiciens accordant des faveurs matérielles en échange du soutien des citoyens);
- Contributions illégales à la campagne: offrir des cadeaux non réglementés pour influencer les politiques et les réglementations.
- Discrimination légale;

I-B. causes et conséquences de la corruption

¹-Anti-corruption handbook for development practitioners, op.cit, p 22.

²- Bo Rothstein, Aiysha Varraich, Corruption and the Opposite to Corruption A Map of the Conceptual Landscape, The Quality of Government Institute, Department of Political Science, University of Gothenburg, Sweden, 2014, p 39.

La corruption est un obstacle au développement. C'est un crime qui fonctionne à l'échelle mondiale, franchissant les frontières. La corruption fausse la croissance économique et commerciale, accroît la dégradation de l'environnement et menace la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme. C'est une préoccupation pour les individus, les sociétés, les entreprises, les Gouvernements et les Organisations Internationales. La corruption requiert deux faces, il y a toujours une offre et une demande, que ce soit par cupidité ou par besoin. L'impact de la corruption s'étend au-delà des personnes impliquées dans l'activité de corruption. La corruption peut se révéler comme des ponts inachevés, des écoles mal équipées et, finalement, comme des vies perdues.

La critique littéraire commence par des études donnant une discussion générale et / ou une analyse des causes et des conséquences de la corruption sur l'économie d'un pays, sur la société et sur l'humanité. Une grande partie de la littérature sur les conséquences de la corruption provient de l'économie et a tendance à se concentrer davantage sur les conséquences économiques de la corruption.

B-1. Les causes de la corruption

Une enquête ad hoc imaginée avec la question «*Qu'est-ce qui cause la corruption?*» donnera probablement principalement deux réponses: la cupidité, la pauvreté, la bureaucratie et une structure administrative et politique inefficace. Examinons-les d'abord.

B-1.1. Bureaucratie et structure administrative et politique inefficace

Il existe quelques théories principales qui suggèrent que des niveaux plus élevés d'inefficacité augmentent les niveaux de corruption. Premièrement, «*l'existence de réglementations et d'autorisations confère une sorte de monopole aux fonctionnaires qui doivent autoriser ou inspecter l'activité*»¹. Ainsi, plus il y a de réglementations, plus la fréquence des interactions avec les membres dans la sphère privée est élevée, et donc, plus la probabilité qu'un membre s'engage dans des pratiques de corruption est élevée. Dans une bureaucratie inefficace, les réglementations ont tendance à être moins transparentes (réduisant la responsabilité) et les autorisations accordées à des individus spécifiques (réduisant la concurrence), ces deux facteurs suggèrent des niveaux de corruption plus élevés. Des données empiriques ultérieures ont révélé à l'aide de différentes données que «*l'intervention du gouvernement dans l'économie, notamment dans le domaine réglementaire, favorise la corruption*»².

B-1.2. La pauvreté

Dans les pays où la corruption est élevée, le faible niveau des salaires dans la fonction publique sera souvent cité comme une raison pour les fonctionnaires

¹ - Eugen Dimant, Causes and Effects of Corruption: What has Past Decade's Empirical Research Taught us? A Survey, in Journal of Economic Surveys, January 2017, Vol. 00, No. 0, p 2.

² - Ibid.

d'exiger « *des bribes* » pour « *compléter* » leurs maigres salaires. L'argument des fonctionnaires (dans de nombreux pays, ce sont les juges, les procureurs, les médecins et les enseignants) est le suivant: « *Si seulement je recevais un salaire qui me permettrait d'assurer une vie décente à ma famille, je n'aurais pas besoin de corruption (bribery)* »¹.

Cette argumentation fait donc de la pauvreté la cause de la corruption, il n'y a donc pas d'accord général sur le fait que la corruption soit le résultat ou la cause de la pauvreté, les arguments ne sont pas concluants et les explications varient. Néanmoins, malgré le fait qu'un lien de causalité entre la corruption et la pauvreté n'est pas prouvé, il convient de mentionner que bon nombre des pays les plus pauvres du monde ont également des niveaux de corruption très élevés², ils figurent également parmi les moins performants du *Transparency International Corruption Perceptions Index*.

B-1.3. Avidité

L'une des explications les plus fréquemment citées dans cette école de pensée est celle de *Klitgaard, MacLean Abaroa et Parris*, qui disent que « *la corruption est un crime de calcul, pas de passion. Les gens auront tendance à se livrer à la corruption lorsque les risques sont faibles, les sanctions légères et les récompenses excellentes* »³. Cette déclaration se traduit par la formule suivante⁴ :

$$\text{Risque de corruption} = \text{monopole} + \text{discrétion} - \text{responsabilité}$$

En 2010, le Royaume-Uni a été secoué par un scandale politique majeur concernant les dépenses des parlementaires. Les parlementaires ont utilisé leur monopole et leur pouvoir discrétionnaire, ainsi que le manque de responsabilité, pour abuser des indemnités et des dépenses. Le scandale a provoqué l'indignation du public est largement reconnu pour avoir provoqué une désillusion généralisée des citoyens à l'égard de la politique. L'argument de l'avidité et de l'opportunité suggère que, si l'opportunité se présentait, tout le monde s'engagerait dans la corruption. Lutter contre la corruption signifie donc que les institutions doivent être en place pour fournir des freins et contrepoids suffisants⁵.

B-1.4. Régime juridique

Théoriquement, il a été prouvé que le type de code juridique dans un pays affecterait la qualité du Gouvernement, ce qui affecterait à son tour le niveau de corruption. Une première étude empirique a révélé que les pays de *Common Law* avaient des niveaux de corruption plus faibles. Cependant, une étude empirique qui

¹- Toke S. Aidt, The causes of corruption, CESifo DICE Report 2/2011, p 16.

²- Dimant, Eugen and Tosato, Guglielmo, Causes and Effects of Corruption: What has Past Decade's Research Taught us? A Survey, Munich Personal RePEc Archive, 2017, electronic link <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/76445/> seen: 14-10-2019.

³- R. E. Klitgaard, Ronald MacLean-Abaroa and H. Lindsey Parris, *Corrupt cities, a guide to cure and prevention*, World Bank Publications, Oakland CA-Washington DC, 1996, p 112.

⁴- Basic anti-corruption concepts, a training manual, Council of Europe, January 2015, p19.

⁵- Idem.

visait à déterminer les effets de la *Common Law* sur la corruption n'a trouvé aucune relation significative après contrôle d'autres facteurs. Une étude ultérieure a toutefois révélé que l'utilisation de données provenant de 100 pays au cours des périodes 1995–1997, 1998–2000 et 2001–2003, la *Common Law* est en fait corrélée à des niveaux de corruption plus faibles¹.

B-1.5. Culture

Une autre cause de corruption fréquemment citée est celle de la culture. Cette doctrine de pensée soutient qu'il existe des sociétés et des pays où la corruption est un mode de vie normal et accepté. Dans de tels contextes, les cadeaux ne sont généralement pas considérés comme corrompus; et nous avons déjà discuté de la façon dont le soutien d'un membre de la famille pour obtenir un emploi serait dans de nombreux pays un comportement habituel et attendu².

La question d'une culture nationale déterminant le comportement corrompu ne doit cependant pas être rejetée d'emblée. Dans de nombreux pays de l'ancien bloc Communiste, il est reconnu que les citoyens initient facilement « *des bribes* », en supposant que cela est attendu d'eux, même lorsque l'agent public n'a même pas fait allusion à « *un bribe* » ou tenté de le solliciter³.

Le crime organisé est un phénomène important à mentionner lors de l'examen de la corruption: le lien entre les deux est fort et il est impossible de déterminer si la corruption est une cause ou une conséquence du crime organisé. Ce qui est clair, c'est que sans corruption, il n'y aurait pas de crime organisé. Par exemple, pour le trafic de stupéfiants à grande échelle, les agents chargés de l'application des lois (gardes-frontières et douaniers, police) doivent soit faire partie du programme, soit être corrompus pour détourner le regard⁴.

B-2. Conséquences de la corruption

Quant aux conséquences de la corruption, il convient de reconnaître que « *le bribe* » lui-même n'est rien d'autre qu'une redistribution des revenus. En d'autres termes, « *le bribe* » n'est pas une perte de bien-être - l'échelle du bien-être social ne change pas, seulement sa distribution. Bien qu'à proprement parler, cela soit vrai, mettre l'accent uniquement sur les aspects distributionnels de la corruption est l'une des principales erreurs de la recherche sur la corruption⁵.

¹- Eugen Dimant, op.cit, p 5.

²- Ibid.

³- Dominik H. Enste, Christina Heldman, op.cit, pp 17, 18.

⁴- Karin Hilmer Pedersen & Lars Johannsen, Commonality, causes and consequences comparing 15 ex communist countries, Paper prepared for the 13th NISPAcee Annual Conference May 19-21 in Moscow, Russia. Electronic link:

https://www.researchgate.net/publication/291351739_Corruption_Commonality_Causes_and_Consequences_in_Fifteen_Post-communist_Countries , seen: 15-10-2019.

⁵ Boris Begovic, op.cit, p 6.

Pour nos besoins, nous pouvons distinguer trois conséquences principales de la corruption, bien qu'en réalité elles soient étroitement liées: les conséquences pour la démocratie et l'État de droit; conséquences pour les services sociaux; conséquences pour le développement économique. La corruption, lorsqu'elle est endémique, entraîne une perception d'anarchie. Bien que des règles et des lois formelles soient en place, les citoyens voient qu'elles ne sont pas appliquées, ce qui entraîne une perte de confiance dans le système.

La corruption a également des conséquences sur la disponibilité et la qualité des services sociaux, tels que la santé et l'éducation¹.

La corruption semble affecter négativement les niveaux d'investissement, lorsque des niveaux élevés de corruption sont évidents, l'investissement est faible. Bien que la corruption puisse élever le niveau des investissements publics, elle a un impact négatif sur l'efficacité et la compétence du Gouvernement. Comme l'ont déclaré *Del Monte et Papagni*, «... la corruption a également de forts effets négatifs sur la croissance économique en réduisant la quantité et la qualité des infrastructures et des services publics fournis au secteur privé»².

La corruption viole l'état de droit et l'état de droit est une condition préalable à l'économie de marché. S'il n'y a pas d'État de droit, il n'y a pas de protection des droits de propriété privée et pas d'exécution des contrats. Les échanges entre les agents sont médiocres car il n'y a pas d'incitation à l'échange en raison d'une mauvaise protection des droits de propriété et d'un soutien inadéquat de l'exécution des contrats³. En raison du faible échange entre les entreprises, toutes les entreprises produisent la majorité des intrants en interne, au lieu d'acheter ces intrants sur le marché. En d'autres termes, il n'y a pas de division sociale du travail et aucune condition préalable à la spécialisation. Comme il n'y a pas de spécialisation, il n'y a pas de source significative d'accroissement de l'efficacité économique. C'est la manière indirecte dont la corruption diminue l'efficacité économique et, par conséquent, protection sociale⁴.

Les conséquences économiques de la corruption sont également évidentes. La corruption entrave le développement économique et réduit les revenus que l'État perçoit, jusqu'au milieu des années 90, la corruption n'était pas discutée ouvertement. Beaucoup de gens y voyaient un facteur favorable, plutôt qu'un obstacle, pour les entreprises⁵. Grâce à la corruption, on pourrait faire avancer les choses. Alors que certaines personnes pourraient encore être d'accord avec ce point

¹- Inel TORCHON, La Corruption et ses Conséquences sur notre Système Judiciaire entre 1986 et 2008, electronic link : https://www.memoireonline.com/07/09/2226/m_La-Corruption-et-ses-Consequences-sur-notre-Systeme-Judiciaire-etre-1986-et-20085.html, seen : 29-10-2019.

²- Mahir Khamis Sumar Al Zadjali, op.cit, p 36.

³- Dominik H. Enste, Christina Heldman, op.cit p 25.

⁴- Why corruption matters, op.cit, p 20.

⁵- Vito Tanzi, op.cit, pp 26, 27.

de vue, le consensus est maintenant que la corruption est sans ambiguïté négative et a un impact néfaste sur tous les aspects d'une société¹.

La corruption dans le secteur de l'éducation peut se produire à de nombreux moments différents - par exemple pendant les examens; ou lors du recrutement ou de la promotion des enseignants. La corruption dans l'éducation entraîne une aggravation de l'inégalité entre riches et pauvres et conduit à des diplômés qui n'ont pas les qualifications professionnelles adéquates².

Prenons l'exemple des tutoriels privés dans le secteur de l'éducation ou des cadeaux aux enseignants. En fournissant des cours à titre privé, en espèces, les enseignants cessent de remplir le travail que les fonds publics leur versent. Les principes du droit fondamental à l'éducation et à l'égalité des chances sont érodés, car certaines familles ne sont pas en mesure de payer ces cours privés ou d'acheter des cadeaux pour les enseignants³.

Les conséquences de la corruption sont également considérables dans le secteur de la santé. Dans de nombreux pays, les paiements informels ou indus sont une pratique quotidienne. Souvent, le personnel médical est mal payé et le personnel dépend de paiements supplémentaires pour survivre⁴. Ainsi, les modestes fonds alloués sur le budget national sont, en fait, complétés officieusement par les patients eux-mêmes⁵. La conséquence est que ceux qui n'ont pas les moyens de se faire soigner ne le reçoivent pas. Cela sape les principes fondamentaux d'égalité et d'équité⁶.

II- Mécanismes juridiques et mesures de lutte contre la corruption : entre disponibilité et efficacité

Nous avons assisté à un développement rapide des efforts de lutte contre la corruption dans le domaine du droit international comme au niveau national dans tous les pays du monde, et la corruption est devenue un objectif de la gouvernance mondiale. La corruption est «*le cancer*» de la gouvernance qui détourne les ressources des pauvres vers les riches, augmente le coût de fonctionnement des entreprises, fausse les dépenses publiques et décourage les investisseurs étrangers. Les principales organisations internationales ont rejoint les organisations régionales, locales, privées et non gouvernementales et ont produit une série de conventions, recommandations, déclarations de politique générale, codes de conduite et recherches dédiées à la lutte contre la corruption, nous allons d'abord faire la lumière au niveau international, puis le niveau national en Algérie comme objectif de ce papier comme suit.

¹- Eatzaz Ahmad, Muhamad Amanullah & Muhamad Irfanullah Arfeen, Does corruption affect the economic growth? In: Latin American Journal of Economics, Vol 49, N°2, November 2012, pp 278, 279.

²- Inel TORCHON, op.cit.

³- Arnault Barthoulot, Les conséquences de la corruption, Mémoire de 4ème année d'I.E.P, Institut D'études Politiques de Strasbourg, Université de Strasbourg, Juin 2009, p 42.

⁴- Ani Matei, Florin Marius Popa, op.cit, p 4.

⁵- Arnault Barthoulot, op.cit, p 51.

⁶- Dominik H. Enste, Christina Heldman, p 31.

II-A. Au niveau international

La corruption est un fléau mondial, elle ne concerne pas seulement les pays en développement, elle affecte même les pays développés, elle devient donc l'une des préoccupations les plus importantes du monde, les Nations Unies comme l'Union européenne ont mis en place de nombreux dispositifs juridiques et mesures anti- la corruption, nous allons voir d'abord les mesures des Nations Unies puis l'Union Européenne comme suit:

A-1. Les mesures des Nations Unies: conventions et mise en œuvre

Le premier accord mondial sur la lutte contre la corruption est la Convention des Nations Unies de lutte Contre la Corruption (CNUCC). Auparavant, la corruption, en tant qu'instrument du crime organisé, était traitée en 2000 par la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Au sein de l'Assemblée Générale, un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'un instrument juridique international contre la corruption elle-même.

La CNUCC a été adoptée par l'*Assemblée Générale des Nations Unies* et ouverte à la signature lors d'une conférence à Mexico en Décembre 2003. La ratification de la CNUCC figure en bonne place à l'ordre du jour du mouvement mondial de lutte contre la corruption, représentant une étape cruciale dans la construction d'un cadre de lutte contre la corruption. Il est entré en vigueur le 14 Décembre 2005, après que 30 États l'ont ratifié et au 31 Janvier 2014, il comptait 169 parties. L'objectif de la CNUCC est de promouvoir et de renforcer les mesures de lutte contre la corruption, tant nationale qu'internationale¹.

Il s'agit d'un document très complet et exigeant en matière de mise en œuvre, englobant les lois et procédures les plus avancées. Il n'est pas surprenant que la Convention n'ait pas de définition explicite de la corruption. Cela était dû d'une part au fait que les États ne pouvaient pas s'entendre sur une définition unique, mais d'autre part, on pensait également qu'elle laissait de la place pour inclure de futures formes de corruption. La CNUCC demande un éventail d'infractions beaucoup plus large que les autres conventions anti-corruption et va bien au-delà de la définition de la corruption principalement comme de la corruption².

La CNUCC repose sur quatre piliers: prévention, criminalisation, coopération internationale et recouvrement d'avoir. La majorité des exigences de la CNUCC sont pratiques, mais il est nécessaire de faire beaucoup pour les réaliser. Les États, devenant parties à la CNUCC, expriment leur volonté et leur désir de résister à la corruption, mais les effets positifs d'une telle activité disparaissent rapidement si les Gouvernements ne prennent pas au sérieux le respect des

¹- Jan Wouters, Cedric Ryngaert & Ann Sofie Cloots, The international legal framework against corruption: achievements & challenges, *Melbourne Journal of International Law*, Vol 14, 2013, p 12.

²- Basic anti-corruption concepts, *op.cit*, p 106.

obligations conventionnelles¹. Il exige des Gouvernements des pays qu'ils rejoignent pour atteindre au moins les objectifs suivants²:

- Adopter des politiques et pratiques préventives de lutte contre la corruption;
 - Établir et faire fonctionner un ou plusieurs organes de prévention de la corruption;
 - Établir et appliquer des codes de conduite pour les agents publics;
 - Établir et gérer des systèmes appropriés de passation des marchés publics et de gestion ;
- des finances publiques sur la base de la transparence, de la concurrence et de critères objectifs;
- Établir des mécanismes de signalement public;
 - Promouvoir la participation active de la société à la prévention et à la lutte contre la corruption.

Les États parties doivent criminaliser la corruption, ainsi que le détournement de fonds publics. Les autres infractions que les États parties sont tenus d'incriminer comprennent l'obstruction à la justice et la dissimulation, la conversion ou le transfert de produits du crime. Les sanctions s'étendent à ceux qui participent ou tentent de commettre des infractions de corruption³. Les actes que les États sont encouragés - mais non tenus - à criminaliser comprennent l'acceptation de « *bribes* » par des agents publics étrangers et internationaux, le trafic d'influence, l'abus de fonction, l'enrichissement illicite, la corruption et le détournement de fonds dans le secteur privé, le blanchiment d'argent et la dissimulation d'actifs illicites .

La CNUCC fournit un cadre d'organisation pour fournir une assistance technique aux pays partenaires et peut catalyser une meilleure coordination des travaux d'analyse et de l'assistance technique entre les donateurs d'un pays donné. L'assistance technique comprend des initiatives d'évaluation à court terme pour aider à préparer le terrain pour le dialogue et l'assistance, ou des initiatives à plus long terme, qui sont nécessaires pour progresser durablement dans la réduction de la corruption. Les analyses des lacunes peuvent être utilisées pour identifier les besoins de réforme au niveau des pays⁴.

A-2. Les mesures de l'Union Européenne: actes & mise en œuvre

Selon l'indice de perception de la corruption (IPC) 2018, l'Union européenne est considérée comme l'une des régions les moins corrompues du monde. Dix des 20 meilleurs performateurs mondiaux sont membres de l'Union Européenne. Cependant, l'ampleur de la corruption varie considérablement d'un État membre à l'autre. Cinq groupes se dégagent de l'Eurobaromètre spécial de 2017. En

¹- Jan Wouters, Cedric Ryngaert & Ann Sofie Cloots, op.cit, p 13.

²- Aram Khaghaghordyan, International Anti-corruption Normative Framework: the State of the Art, Hertie School of Governance, Berlin, Germany, 2014, p 11.

³- Anti-corruption handbook for development practitioners, op.cit, p 46, 47.

⁴- Ibid, p 50.

Scandinavie et au Luxembourg, la perception de la situation est positive et l'expérience de la corruption est faible. Dans des pays comme l'Allemagne, la Suisse, l'Estonie et la France, plus de la moitié des personnes interrogées estiment que la corruption est répandue même si leur expérience réelle de devoir payer des « *bribes* » est faible¹.

Le traité de Maastricht de 1992 a créé le pilier «*Justice et Affaires Intérieures*» pour renforcer la coopération européenne en matière pénale. Cependant, la compétence de l'UE dans ce domaine est limitée et le processus d'adoption d'une législation dans le domaine de la corruption est lourd. En effet, l'élaboration des politiques dans le troisième pilier était dominée par les États membres. La Commission européenne et le Parlement européen avaient des pouvoirs limités par rapport au Conseil. Les décisions du Conseil devaient être prises à l'unanimité. La Cour de Justice de l'Union Européenne n'était pas compétente en matière pénale. Les choses ont lentement évolué au tournant du millénaire. En 1997, le Traité d'Amsterdam a fixé l'objectif de créer un «*espace de liberté, de liberté et de justice*» qui a dynamisé l'action de l'UE en matière pénale. Finalement, à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, la structure à trois piliers a disparu².

La procédure législative ordinaire mettant le Parlement Européen et le Conseil sur un pied d'égalité en matière pénale, et la Cour de Justice est devenue compétente dans ce domaine en ce qui concerne 2014. Le Conseil de l'Europe suit une approche beaucoup plus large car il considère la corruption non seulement comme un problème économique mais aussi comme un problème social, politique et démocratique, ce qui se reflète dans les conventions qu'il a adoptées³. Le point fort du Conseil de l'Europe est son mécanisme de suivi basé sur l'évaluation mutuelle et la pression des pairs. Le Groupe d'Etats Contre la Corruption (GRECO) procède à des évaluations en quatre étapes: auto-évaluations par pays, suivies de visites sur place, publication de rapports d'évaluation contenant des recommandations par pays et évaluation ultérieure des mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations⁴.

II- B. Au niveau national: entre textes juridiques et pratique

La lutte contre la corruption est une action stratégique hautement prioritaire dans le cadre du processus global de réforme lancé en 1999. Dans ce contexte de lutte efficace contre le problème complexe de la corruption, la promulgation de la loi 06-01 du 26 février 2006, relative à la prévention et la lutte La corruption

¹- Transparency International, Corruption perceptions index 2018, 2019, p 2.

²- MéliSSa Blanche, Adeline Depardon and Félix Gros, EU action against corruption : steps forward and setbacks in a strategic policy for Europe, THEMIS COMPETITION 2019, Semi-Final A, EU and European Criminal Procedure, Ecole Nationale de la Magistrature, Paris, France, 2019, p 6.

³- Anagostou *et al*, *Background report on international and European law against corruption*, 2014, p 6.

⁴- MéliSSa Blanche, Adeline Depardon and Félix Gros, *op.cit*, p 7.

(LPLCC) est un élément clé pour mettre la législation nationale en conformité avec la CNUCC.

L'accent a toujours été mis sur la spécialisation des services en charge de la lutte contre la corruption et la criminalité dans l'économie. Il en est ainsi depuis les années 60 tant pour les services chargés des enquêtes administratives et financières que pour les services chargés des enquêtes judiciaires (sections d'enquête, brigades économiques et financières). Aujourd'hui, en plus des services traditionnels d'enquête criminelle de la police, il existe plusieurs organes et services spécialisés dans la détection, l'enquête et le traitement judiciaire des cas de corruption.

Alors que de nombreuses organisations sont impliquées dans la lutte contre la corruption, l'Office Central pour la Répression de la Corruption est le principal acteur du Gouvernement sur le sujet. Le Ministère de la Justice examine les cas qui lui sont renvoyés par les inspecteurs généraux des principaux Ministères, notamment le Ministère des Finances, la Direction Générale des Douanes et les services répressifs. L'Organisation Nationale pour la Prévention et la lutte Contre la Corruption joue un rôle consultatif et préventif en matière de corruption.

Le Gouvernement a introduit une loi par ordonnance présidentiel, cette loi a modifié le code pénal pour stipuler que les accusations de vol, détournement de fonds ou perte de fonds publics et privés ne peuvent être engagées que contre des personnes «*directeurs économiques*» du secteur par le conseil d'administration de l'établissement. Les détracteurs de la loi ont affirmé qu'en autorisant uniquement les hauts fonctionnaires des entreprises publiques à ouvrir des enquêtes, la loi protège la corruption de haut niveau du Gouvernement et promeut l'impunité.

Nous allons donc citer les textes juridiques sanctions et pénalités, puis les organes gouvernementaux et non gouvernementaux de lutte contre la corruption comme suit.

B-1. Textes juridiques, sanctions et peines

Il y a deux textes principaux sur lesquels la lutte de corruption est fortement basée :

- Loi n ° 06-01 du 20 février 2006 sur la prévention et la lutte contre la corruption, modifiée et amendée par l'ordonnance n ° 10-05 du 26 août 2010 et la loi n ° 11-15 du 2 août 2011.
- Ordonnance n ° 07-01 du 14 mars 2007 relative aux incompatibilités et obligations spécifiques liées à certains emplois et fonctions.

La corruption d'agents publics est une infraction pénale au regard de la législation algérienne depuis le premier Code pénal algérien de 1966. Le LPLCC a redéfini cette infraction pour garantir le respect des dispositions de la CNUCC. L'article 25 de la LPLCC établit une distinction entre la corruption passive (reçoit de bribes) et la corruption active (octroi des bribes) et étend la portée de cette

infraction à toutes les personnes dont les fonctions ou activités sont couvertes par la définition des agents publics conformément à l'article 2 de la CNUCC¹.

La corruption d'agents publics étrangers est traitée à l'article 28 du LPLCC et reflète le langage de la CNUCC pour la corruption active et passive. L'article 32 de la LPLCC fait du trafic d'influence actif et passif une infraction pénale et reflète le libellé de l'article 18 de la CNUCC. L'article 32 de la LPLCC fait de la corruption active et passive dans le secteur privé une infraction pénale. Il convient de noter que l'article va au-delà des dispositions de la CNUCC en supprimant la restriction selon laquelle l'acte doit avoir lieu dans le cadre d'activités économiques, financières ou commerciales.

Il existe des sanctions et des pénalités à l'encontre des particuliers et des entreprises:

B-1.1. Sanctions et peines à l'encontre des particuliers

Les sanctions infligées aux individus violant les lois et règlements sur la corruption transnationale sont une peine maximale de 10 ans d'emprisonnement et un minimum de deux ans d'emprisonnement, et une peine de 200 000 à 1 million de dinars algériens².

Des sanctions supplémentaires sont l'interdiction légale, la perte des droits civils, la confiscation des sommes ou des objets illégalement offerts ou la somme représentant le bénéfice de la corruption et le bannissement du territoire algérien³.

B-1.2. Sanctions et peines à l'encontre des sociétés⁴

- Dissolution de la société;
- interdiction d'exercer de façon permanente ou pour une période n'excédant pas cinq ans, directement ou indirectement, l'activité professionnelle ou sociale dans laquelle ou à l'occasion de laquelle l'infraction a été commise;
- placement sous contrôle judiciaire pour une durée n'excédant pas cinq ans;
- fermeture de l'établissement ou de l'une de ses filiales ayant servi à commettre l'infraction pour une période n'excédant pas cinq ans;
- exclusion des marchés publics pour une période n'excédant pas cinq ans; les sommes ou objets illégalement offerts ou donnés ou la somme représentant le bénéfice de la corruption peuvent être confisqués.

B-2. Organes nationaux de lutte contre la corruption: non-efficacité

Il existe plusieurs organes de lutte contre la corruption en Algérie, la plupart ont été créés pour la prévention et la lutte contre le fléau de la corruption, le

¹- Conference of the States parties to the United Nations Convention against Corruption, Executive summary: Algeria, United Nations, Panama City, 26-27 November 2013, p 4.

²- Article 25 de la loi n° 06-01 du 20 Février 2006 relative à la prévention et la lutte contre la corruption, modifiée et complétée par l'ordonnance No. 10-05 du 26 Aout 2010 et la loi No. 11-15 du 2 Aout 2011, Journal Officielle n°44 du 10-08-2011.

³- Articles 51, 64 de la loi n° 06-01 précitée.

⁴- Article 41 de la loi n° 06-01 précitée.

problème avec tous ces dispositifs est la non efficacité des actes, nous allons mettre en place les organes les plus fréquentés de lutte contre la corruption comme suit:

B-2.1. La Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF)

Créé en 2002 et opérationnel depuis 2004, le CTRF est une autorité administrative du Ministère des Finances spécialisée dans la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent. Sa mission est:

- recevoir des informations faisant état de soupçons concernant des opérations de financement du terrorisme ou de blanchiment d'argent;
- renvoyer les dossiers appropriés au procureur compétent;
- mettre en œuvre les procédures nécessaires pour prévenir et détecter toute forme de financement du terrorisme et de blanchiment d'argent.

La cellule est également autorisée à demander aux organismes et personnes désignés par la loi tout document ou information qui pourrait être nécessaire à l'accomplissement de sa mission¹.

B-2.2. L'Organe National de Prévention et de Lutte contre la Corruption (ONPLC)

Créée en 2006 par la loi 06-01, l'ONPLC est devenue opérationnelle en janvier 2013. C'est une autorité administrative indépendante dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Il rend compte au Président la République, c'est l'organe principal d'exécution de la stratégie nationale de lutte contre la corruption. Il est également chargé de collecter et d'analyser les statistiques et les tendances de la corruption et dirige les efforts en matière d'éducation et de promotion des bonnes pratiques de gouvernance. Le cas échéant, il renvoie également les cas au ministère de Justice pour poursuite².

B-2.3. Office Central de Répression de la Corruption (CORC)

Il a été créé en 2011; il est devenu opérationnel au printemps 2013. Selon le résumé exécutif concernant l'application de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption en Algérie, le CORC (Office central de répression de la corruption OCRC) est un service central d'enquête spécialisé en charge de la lutte contre la corruption. Il rassemble plusieurs services d'enquête criminelle de la police et des experts financiers. Il est chargé de rassembler les preuves, d'enquêter sur les actes de corruption et de faire porter les accusations devant les tribunaux³.

Le CORC peut ouvrir une enquête en utilisant les informations rapportées par la presse ou par d'autres sources, telles que le groupe d'audit interne IAG (Inspection Générale des Finances, IGF), l'unité de traitement des informations financières FIPU (Cellule de Traitement du Renseignement Financier, CTRF), les

¹- Review of implementation of the United Nations Convention against Corruption, Executive summary, 4th session Vienna, 27-31 May 2013, p 3.

²-Touti Fayçal, study on the Algerian anti-corruption law, p 205.

³- Algeria: Recourse against corruption, including its effectiveness; the National Anti-corruption Association ANLC) March 2014, on the electronic link: <https://www.refworld.org/docid/54042eb94.html> , seen: 20-10-2019.

commissions nationales des valeurs mobilières, les forces de police ou même les particuliers¹.

B-2.4. L'Inspection Générale des Finances (IGF)

L'IGF est un organe de contrôle permanent placé sous l'autorité directe du ministère des finances. Il est chargé d'examiner *a posteriori* les finances publiques en menant des audits et des enquêtes pouvant conduire à des poursuites².

B-2.5. La Cour des Comptes

La Cour des Comptes est une institution supérieure pour l'examen *a posteriori* des finances de l'État, des collectivités locales et des entités publiques. Si, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de contrôle, la Cour des Comptes prend connaissance de faits pouvant indiquer qu'une infraction pénale a été commise, elle transmet le dossier au procureur général compétent, aux fins de poursuites, et en informe le ministère de la Justice³.

Conclusion

Le cadre de la corruption en tant que délit -en sensibilisant toutes les parties à leurs obligations, responsabilités et droits et en encourageant les personnes lésées par la corruption à porter plainte devant les tribunaux civils- augmente considérablement les risques pour tous ceux qui agissent de manière irresponsable.

Le préjudice socioéconomique résultant de la corruption est profond et comprend une augmentation de la violence, une diminution de la satisfaction à l'égard de la vie et une croissance économique réduite, qui perpétuent ou aggravent la pauvreté. Ainsi, la corruption dépouille les moyens mêmes par lesquels une nation augmente et maintient la richesse et le bien-être social de ses citoyens et l'efficacité de la réponse d'une nation à la corruption pourrait bien être un facteur déterminant de son ascension, de son déclin ou même de son effondrement.

La corruption peut être résolue de manière rentable en la définissant comme une violation d'une obligation de diligence et en recourant aux tribunaux civils pour imposer des représailles aux coupables et fournir à leurs victimes une restitution.

En raison de la CNUCC, de nombreux pays ont officiellement adopté l'universalisme éthique comme norme. Cependant, la CNUCC est un document très exigeant en matière de mise en œuvre, il nécessite un solide programme de suivi. Ce que la communauté internationale devrait faire pour accroître son impact, c'est concevoir la mise en œuvre et l'examen de la CNUCC comme des mécanismes pour stimuler l'action collective. La CNUCC ne peut avoir un impact que si l'ensemble de la société contribue au contrôle du gouvernement. Attendre du traité lui-même qu'il apporte des changements n'est pas une option. Les stratégies

¹-Review of implementation of the United Nations Convention against Corruption, op.cit, p3.

²- Algeria: Recourse against corruption, op.cit.

³- Implementation Review Group, Conference of the States Parties to the United Nations Convention against Corruption Executive summary, resumed fourth session Panama City, 26-27 November 2013, p 3.

doivent être adaptées aux besoins en conséquence: la CNUCC est un ensemble d'outils institutionnels, pas tous aussi efficaces ou utiles, dont certains ont le potentiel de devenir des armes efficaces, selon le contexte. Cela n'est vrai, cependant, que si les acteurs locaux les choisissent et mènent le long combat avec eux.

En règle générale, il est important de mettre en œuvre des mesures de responsabilisation en tant que concept central de la bonne gouvernance. La responsabilisation exige que les représentants élus et non élus du gouvernement rendent compte de leur performance au public ou à leurs représentants dûment élus. Une fois ces mesures de responsabilisation mises en œuvre, les agents publics seront sous le contrôle de la population et seront moins susceptibles de se livrer à des actes de corruption.

En Algérie, la corruption au sein du gouvernement est due en grande partie à la nature gonflée de la bureaucratie et un manque de supervision transparente. La Commission Nationale Consultative pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme (CNCPPDH), a déclaré dans son rapport annuel 2014 que la corruption publique restait un problème et entravait le développement. L'Association Nationale pour la lutte Contre la Corruption a noté l'existence d'une loi anticorruption efficace mais a déclaré que le Gouvernement n'avait pas la volonté politique d'appliquer la loi.

Références bibliographiques

Lois:

1- la loi n° 06-01 du 20 Février 2006 relative à la prévention et la lutte contre la corruption, modifiée et complétée par l'ordonnance No. 10-05 du 26 Aout 2010 et la loi No. 11-15 du 2 Aout 2011, Journal Officielle n°44 du 10-08-2011.

Articles:

1- Boris Begovic, Corruption: Concepts, types, causes and consequences, Centre for the Opening and Development of Latin America (CADAL), year III, N° 26, March 1, 2005, p 3.

2- Eatzaz Ahmad, Muhamad Amanullah & Muhamad Irfanullah Arfeen, Does corruption affect the economic growth? In: Latin American Journal of Economics, Vol 49, N°2, November 2012, pp 278, 279.

3- Eugen Dimant, Causes and Effects of Corruption: What has Past Decade's Empirical Research Taught us? A Survey, in Journal of Economic Surveys, January 2017, Vol. 00, No. 0, p 2.

4- Jan Wouters, Cedric Ryngaert & Ann Sofie Cloots, The international legal framework against corruption: achievements & challenges, Melbourne Journal of International Law, Vol 14, 2013, p 12.

5- Touti Fayçal, study on the Algerian anti-corruption law.

Ouvrages:

1- Anti-corruption handbook for development practitioners, Ministry for foreign affairs, Department for Development Policy, Innocorp Oy, USA, 2012.

2- Arnold J Heidenheimer, Political corruption : Readings in comparative analysis, Routledge Taylor& Francis Group publications, New York, USA, 2017.

3- Why corruption matters: understanding causes, effects and how to address them, Evidence paper on corruption, The Department for International Development, UK, January 2015.

4- R. E. Klitgaard, Ronald MacLean-Abaroa and H. Lindsey Parris, *Corrupt cities, a guide to cure and prevention*, World Bank Publications, Oakland CA-Washington DC, 1996.

Theses et memoires:

1- Mahir Khamis Sumar Al Zadjali, *The Nature, Causes, Consequences, and Mitigation of Corruption: A New Paradigm and Role for Accounting*, A thesis submitted in partial fulfilment of the requirements for the Degree of Doctor of Philosophy in Accounting, Lincoln University, USA, 2010.

2- Arnault Barthoulot, *Les conséquences de la corruption*, Mémoire de 4ème année d'I.E.P, Institut D'études Politiques de Strasbourg, Université de Strasbourg, Juin 2009.

Documents électroniques:

1- Algeria: Recourse against corruption, including its effectiveness; the National Anti-corruption Association ANLC) March 2014, on the electronic link:

<https://www.refworld.org/docid/54042eb94.html> , seen :20-10-2019.

2- Ani Matei, Florin Marius Popa, *State capture versus administrative corruption: a comparative study for the public health service in Romania*, Faculty of Public Administration National School of Political Studies and Public Administration, 3- Bucharest, Romania, on the electronic link: https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1438573 , seen: 29-10-2019.

3- Dimant, Eugen and Tosato, Guglielmo, *Causes and Effects of Corruption: What has Past Decade's Research Taught us? A Survey*, Munich Personal RePEc Archive, 2017, electronic link <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/76445/> seen: 14-10-2019.

4-Inel TORCHON, *La Corruption et ses Conséquences sur notre Système Judiciaire entre 1986 et 2008*, electronic link : https://www.memoireonline.com/07/09/2226/m_La-Corruption-et-ses-Consequences-sur-notre-Systeme-Judiciaire-etre-1986-et-20085.html, seen : 29-10-2019.

5- Karin Hilmer Pedersen & Lars Johannsen, *Commonality, causes and consequences comparing 15 ex communist countries*, Paper prepared for the 13th NISPAcee Annual Conference May 19-21 in Moscow, Russia. electronic link:

https://www.researchgate.net/publication/291351739_Corruption_Commonality_Causes_and_Consequences_in_Fifteen_Post-communist_Countries , seen: 15-10-2019.

6 - Richard Amaechi Onuigbo, Eme, Okechukwu Innocent, *Analysis for legal frameworks for fighting corruption in Nigeria: problems & challenges*, in: *Kuwait Chapter of Arabian Journal of Business and Management Review Vol. 5, No.3, November 2015*, p 3, on electronic link:

<https://www.researchgate.net/publication/304274369>; seen: 30-10-2019.

7- Vito Tanzi, *Corruption around the world: Causes, Consequences, Scope, and Cures* , International Monetary Fund working paper, May 1998, p 9, electronic link:

https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=882334, seen: 21-10-2019.

Autres documents:

1- Anagostou et al, *Background report on international and European law against corruption*, 2014.

2- Aram Khaghaghordyan, *International Anti-corruption Normative Framework: the State of the Art*, Hertie School of Governance, Berlin, Germany, 2014.

3- *Basic anti-corruption concepts, a training manual*, Council of Europe, January 2015.

4- Bo Rothstein, Aiysha Varraich, *Corruption and the Opposite to Corruption A Map of the Conceptual Landscape*, The Quality of Government Institute, Department of Political Science, University of Gothenburg, Sweden, 2014.

5- *Conference of the States parties to the United Nations Convention against Corruption*, Executive summary: Algeria, United Nations, Panama City, 26-27 November 2013.

- 6-** Dominik H. Enste, Christina Heldman, Causes and Consequences of Corruption: An Overview of Empirical Results, Cologne Institute for Economic Research, January 25th 2017.
- 7-** Implementation Review Group, Conference of the States Parties to the United Nations Convention against Corruption, Executive summary, resumed fourth session Panama City, 26-27 November 2013.
- 8-** Méliissa Blanche, Adeline Depardon and Félix Gros, EU action against corruption: steps forward and setbacks in a strategic policy for Europe, THEMIS COMPETITION 2019, Semi-Final A, EU and European Criminal Procedure, Ecole Nationale de la Magistrature, Paris, France, 2019.
- 9-** Review of implementation of the United Nations Convention against Corruption, Executive summary, 4th session Vienna, 27-31 May 2013.
- 10-** Toke S. Aidt, The causes of corruption, CESifo DICE Report 2/2011.
- 11-** Transparency International, Corruption perceptions index 2018, 2019.